

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1^{er} adjoint.

Membres en exercice : 19

Présents :

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

Pouvoirs :

F. BRISSET donne procuration à G. MARY
K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL
V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER
C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ
B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

Absents excusés :

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F. LANGRENEZ

Secrétaire de séance : A. LEBOULANGER

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels pour des besoins saisonniers.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 13 emplois saisonniers détaillés comme suit :

- trois emplois d'adjoint du patrimoine à temps complet, pour effectuer les missions de chargé d'accueil au Château,
- un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 28h/35h, pour effectuer les missions de chargé d'accueil au Château,
- deux emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 30h/35h, pour effectuer les missions de chargé d'accueil au Musée de la Mine,
- sept emplois d'adjoint technique à temps complet, pour effectuer les missions d'agent d'entretien des espaces verts

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente :

- adjoint du patrimoine pour les agents du service culturel
- adjoint technique pour les agents du service technique

Délibération

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313.-1 et L332-23 3^o,
Vu le tableau des emplois,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

Le secrétaire de séance

A.LÉBOULANGER

Pour Le Maire empêché,

G.MARY

